CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

DES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

(IDCC 2098)

Harmonie mutuelle

GROUPE VYV

AVANÇONS collectif

Harmonie Mutuelle Groupe VYV est partenaire de l'**Ordre des Experts-Comptables**

HARMONIE MUTUELLE L'EXPERT DE LA PROTECTION SOCIALE DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Forte de son expertise sur les entreprises de votre secteur, Harmonie Mutuelle Groupe VYV vous propose les solutions recommandées par votre branche professionnelle en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

Cette recommandation a été mise en place par les partenaires sociaux de votre Branche suite à une analyse particulièrement fine des tarifs et des garanties proposées.

AVANÇONS *collectif*

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

PROTÉGER VOTRE VIE PERSONNELLE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE

- Des solutions de protection sociale en **santé et prévoyance éligibles Loi Madelin, adaptées à vos besoins et à votre profil.**
- La **téléconsultation** avec un accès à un médecin 24 h/24 et 7 j/7 par visio, tchat ou téléphone.
- **L'Assurance Emprunteur,** vous protéger au meilleur coût dans vos projets immobiliers.

ACCOMPAGNER VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- **Soutien psychologique**
- **Réseaux de partenaires**
- **Services de coaching santé et pro**.

PRÉPARER VOTRE AVENIR

- Des **solutions d'épargne et retraite, d'assurance-vie et de dépendance** adaptées à vos besoins et votre situation.

Les avantages Harmonie Mutuelle

- Une expérience reconnue dans la mise en œuvre de la protection sociale santé et prévoyance au sein des entreprises.
- Un vaste réseau de proximité, un conseiller dédié qui se déplace dans votre entreprise et des services accessibles par téléphone et internet.
- Une solution compétitive répondant aux exigences de votre accord de branche.
- Un cadre de souscription social et fiscal avantageux.
- Un élément de rémunération à coût optimisé.
- Des outils innovants qui facilitent votre quotidien d'entrepreneur (gestion en ligne du contrat, DSN, télé-règlement, échanges automatisés des décomptes des indemnités journalières).
- Retrouvez toutes les informations relatives à nos offres santé et prévoyance dédiées à votre branche accessible en flashant le QRcode ci-contre -> **harmonie-mutuelle.fr/ccn**

AVANÇONS *collectif*

VOUS APPORTER LES RÉPONSES POUR VOTRE ENTREPRISE

PROTÉGER VOS SALARIÉS

Une **garantie conventionnelle « régime frais de santé » compétitive** répondant aux exigences de l'accord signé par vos branches professionnelles :

- **la possibilité d'aller plus loin avec 3 formules au choix**
  - *BASE 1 : socle minimum conventionnel obligatoire + 2 options facultatives*
  - *BASE 2 : socle obligatoire + 1 option facultative*
  - *BASE 3 : obligatoire ;*
- **une gestion dématérialisée** avec des remboursements rapides ;
- des tarifs négociés auprès de notre réseau de professionnels de santé partenaires **Kalixia** en optique, audio, ostéo et dentaire ;
- analyse de devis dentaire ;
- **gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant** ;
- **des garanties d'assistance 24h/24, 7j/7** ;
- une politique de **prévention performante.**

Une offre prévoyance conventionnelle et complète* pour protéger vos salariés en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès complétée par une garantie rente éducation. Ainsi qu'une garantie maintien de salaire.

Dans le cadre de l'offre de prévoyance collective recommandée, nous vous accompagnons dans la mise en place d'**actions de prévention** pour vos salariés. Ces actions sont **prises en charge à 100 %** dans la limite du montant défini dans la convention :

- ateliers de prévention : troubles musculo-squelettiques, alimentation, sommeil, stress ;
- possibilité d'une subvention exceptionnelle pour toute demande d'accompagnement en prévention ;
- soutien psychologique pour les salariés.

Un espace client entreprise pour faciliter la gestion et le suivi de votre contrat. Grâce à ce service sécurisé vous pouvez à tout moment :

- consulter les documents du régime ;
- télécharger les imprimés de gestion (affiliation ou radiation d'un salarié).

ENGAGER ET VALORISER VOS SALARIÉS

Grâce à **l'épargne salariale** et à **l'épargne retraite,** véritables leviers de fidélisation.

Et également en leur donnant accès à des **réductions auprès de nombreux partenaires** dans le secteur de la forme, de la détente et du bien-être.

FACILITER ET SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Nous couvrons votre activité et vos biens professionnels (locaux, matériel...) avec des solutions :

- **Multirisques Pro**
- **Garantie Personne Clé**
- **Solution Indemnités de Fin de Carrière**

+ DE SERVICES POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

- **L'assistance en inclusion et l'action sociale pour faire face aux aléas de la vie :**

Pour faire face à des situations difficiles, des aides peuvent être accordées pour financer des soins coûteux (appareillages, aménagements liés au handicap...). En cas de maladie ou d'accident : aide à domicile, garde d'enfants, acheminement de médicaments etc...
Ressources Mutuelle Assistance : 09 69 39 29 13

- **Une politique de prévention pour aider vos salariés à préserver leur santé**

Via internet ou nos experts, chacun peut trouver de vraies réponses, des conseils, des programmes pour vivre mieux et en meilleure santé.

- **Un espace salarié personnalisé l'appli Harmonie&Moi**

Vos salariés ont accès à un service en ligne qui leur permet notamment de :

> déclarer tout changement de situation personnelle ;
> trouver un praticien du réseau à proximité ;
> d'accéder aux garanties du régime.

- **Des réductions auprès de nos partenaires** (sport, beauté, loisirs).

AVEC HARMONIE MUTUELLE, VOUS ALLEZ POUVOIR :

- **Prévenir les risques professionnels** et favoriser l'employabilité de vos salariés.
- **Gérer votre capital santé** et celui de vos salariés.
- **Mieux gérer l'équilibre** vie professionnelle/vie personnelle.
- **Piloter la prévention** au quotidien et dans la durée.

HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES

+ DE
69 000
ENTREPRISES ADHÉRENTES

5
MILLIONS DE PERSONNES PROTÉGÉES

4 950
COLLABORATEURS DONT
76 % DE FEMMES ET 24 % D'HOMMES

210
AGENCES

94 %
DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES À NOUS RECOMMANDER

Source : Baromètre INIT 2022

N'HESITEZ PAS A CONTACTER UN CONSEILLER

En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :
0805 50 00 19 (services et appels gratuits)

En complétant le formulaire de contact sur notre site pour être rappelé
harmonie-mutuelle.fr/contact

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur harmonie-mutuelle.fr pour en savoir plus !

OCIRP Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale ; immatriculée sous le numéro Siren 788 334 720 - 17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 Paris.
MUTEX - Société anonyme au capital de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex
Harmonie Santé Services est assuré par Ressources Mutuelles Assistance, Union d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682, Numéro LEI 969500YZ86NRBOATRB28 Siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.
Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

MUTUALITÉ FRANÇAISE MEMBRE DE LA

2023/03- Document commercial - Réalisation : isabelle-bomey.com - Crédit photo : © GettyImages - Document imprimé en France.